

crois que le mode adopté par la province d'Ontario est préférable à celui du gouvernement fédéral, vu qu'il laisse entre les mains de la profession médicale le soin de faire rapport sur la cause des décès.

Je vais citer l'acte provincial, relativement à ce point :

Tout médecin praticien qui aura suivi, le dernier, la maladie d'une personne, devra, dans les dix jours après avoir constaté la mort de telle personne, transmettre au registraire de division, un certificat, sous sa signature, des causes de la mort, dans la forme prescrite par l'annexe I.

L'application de cette disposition de la loi a pour effet de nous donner une statistique très exacte. D'après le mode fédéral, on obtient la statistique des cimetières, ou des gardiens de cimetières. Or, si nous prenons une ville qui se développe rapidement, il faut se rappeler qu'il y a vers cette ville un courant constant d'immigration de gens venant des districts environnants pour chercher de l'emploi, et ceux d'entre eux qui meurent ont des amis ou des parents qui viennent chercher le corps pour l'enterrer dans les districts ruraux, de sorte que, on ne peut obtenir, des cimetières, le nombre exact de décès survenus dans ces villes.

La population de ces 28 centres où la statistique est recueillie, d'après le mode fédéral, est de \$40,000 âmes. Le taux de la mortalité dans ces centres a été de 22.2 par 1,000, depuis quelques années. Comme nous n'avons aucun rapport des districts ruraux, nous évaluerons le taux de la mortalité dans tout le pays à 20.5 par 1,000, en mettant la population à 5,500,000 âmes. En Angleterre, la différence entre les campagnes et les villes est de 1.7, et en Canada, je mets la différence à 2, bien que les médecins admettront avec moi, je crois, que les maladies zymotiques sont plus fatales que dans les villes, et qu'en toute probabilité, la moyenne des décès est aussi élevée, sinon plus élevée; mais je mettrai la différence à 2 par 1,000. Ainsi donc, en mettant la population du Canada à 5,500,000, nous arrivons à la conclusion que dans le cours de l'année dernière, si le taux des décès eût été réduit à un chiffre aussi bas qu'en Angleterre, savoir : 17.2, le Canada a perdu 15,000 ou 20,000 âmes qu'il aurait pu conserver. On dira peut-être que ma comparaison n'est pas juste, si je base mon calcul sur le taux de la mortalité dans ces 28 villes du Canada. Or, si l'on objecte à ce calcul, je prendrai les 28 villes du Canada que je comparerai à 28 des plus grandes villes en Angleterre. La population dans 28 villes de l'Angleterre était de 9,400,000.

L'an dernier, il y a eu 179,865 décès, soit une moyenne de 19.2 par 1,000. Le taux de la mortalité dans les mêmes villes, de 1871 à 1881, avant l'adoption de l'acte concernant la santé, était de 24 par 1,000. Le chiffre moyen durant les 9 dernières années, dans ces villes, est de 21 par 1,000. Si le taux de la mortalité avait été réduit au chiffre de ces 28 villes anglaises, 19.2, pas moins de 2,520 vies eussent été sauvées; soit 25,200, dans l'espace de 10 ans. Ma comparaison serait peut-être plus forte si je l'établissais entre le vieux Londres et Montréal. Il y a eu à Londres depuis 10 ans, une moyenne de décès de 18.5 par 1,000 sur une population de 4 millions et demi. Je dois dire que rien n'empêche que l'état sanitaire du Canada soit aussi bon aujourd'hui que l'est celui de Londres.

Montréal est une ville admirablement située, sur le penchant d'une montagne qui baigne ses pieds dans une rivière magnifique, dont les eaux rapides vont se perdre dans l'océan. De fait, Montréal a

M. ROOME.

tous les avantages naturels d'une métropole, avec une population de 200,000 âmes; et cependant, depuis 5 ans, le taux de la mortalité dans cette ville a été de 34.8 par 1,000; soit environ le double de la ville de Londres. Je ne vois aucune raison pour que le taux de la mortalité ne soit pas réduit aussi bas que celui de Londres, par une législation convenable touchant la santé publique. Cette différence de 16.3 par 1,000 signifie que l'an dernier, Montréal aurait conservé 3,600 personnes qui sont mortes; soit 21,000 dans l'espace de six ans; puis pour une décade, ce chiffre se serait élevé à 40,000, autant d'hommes dont on aurait pu conserver la santé et qui feraient aujourd'hui de bons citoyens. Toronto, par sa beauté architecturale, ses grandes rues, sa vue sur le lac Ontario, fait l'orgueil de la population de cette province. La moyenne des mortalités dans cette ville, depuis six ans, a été de 21.5 par 1,000, soit trois de plus qu'à Londres. Nous n'avons aucune raison de croire qu'une législation raisonnable sur ce sujet n'aurait pas pour effet de réduire ce nombre de 3 ou 4 par 1,000. Si le taux de la mortalité eût été aussi bas que celui de Londres, pas moins que 510 vies auraient été épargnées; soit 5,100 dans l'espace de dix ans, en conservant le même taux.

A Québec, la moyenne de la mortalité, depuis six ans, a été de 30.7 par 1,000. Je ferai une autre comparaison avant de terminer; il s'agit de la ville choisie pour être la capitale du Canada; ville choisie sans doute, à cause de son site élevé et de ses environs pittoresques. Les gouvernements ont dépensé des sommes énormes pour la construction des édifices, mais la population de la ville a été relevée de son devoir de mettre en vigueur les lois d'hygiène. Ainsi, au lieu d'avoir une des villes les plus salubres, nous en avons fait une des plus malsaines de la province d'Ontario et du Canada. Le taux de la mortalité pour les six dernières années a été de 28.5 par 1,000, et pour les sept dernières années, de 33.7 par 1,000; soit, 12.2 de plus que Toronto et 15.2 de plus que Londres. Je répète que c'est une des villes les plus malsaines du Canada, à l'exception de Hull où la moyenne des mortalités depuis trois ans est de 37.7. De fait, la ville de Hull n'est pas seulement une des plus malsaines du Canada, mais une des plus malsaines du monde entier. La raison pour laquelle je prends la statistique des trois dernières années, c'est qu'elle ne remonte pas plus haut. Je pourrais dire qu'il y a trois ans, la moyenne était de 41 par mille.

Ainsi, les villes de Québec, Montréal, Toronto, et Hamilton envoient au parlement un grand nombre de représentants, parmi lesquels sont des gens de talents, qui sont prêts à passer leur temps à discuter l'opportunité d'affecter quelques milliers de piastres à certaines améliorations, ou autres choses imaginaires. J'espère avoir éveillé en eux un sentiment tel, que s'ils ne sont pas en faveur d'une législation fédérale concernant l'hygiène, ils seront du moins disposés à jouir de la santé, et des lois d'hygiène chez eux.

Maintenant, j'ai attiré l'attention sur cette importante question au moyen de comparaisons faites entre le Canada et notre mère-patrie, en indiquant ce qui peut résulter d'une législation sage à ce sujet.

Je n'ai aucun doute que l'on fera des objections, peut-être pas à mes arguments, mais à la proposition que je fais en faveur de certaines législations.